

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 4 février 2013

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 24 janvier 2013 s'est réuni le 4 février 2013 à 18h00 salle polyvalente de Hyds, présidé par Jean-Louis Gaby.

BIZENEUILLE	Alain ROUSSEAU Marie-Hélène RORET
LA CELLE	Georges CONCHON, excusé remplacé par J.P. VALTON Dominique SPINELLE, excusé
CHAMBLET	Alain CHANIER Danièle GAGNEPAIN Michèle DUFFAULT
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jocelyne BIZEBARRE
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET Luc BRZUSTOWSKI, excusé remplacé par B. ZAMIARA Annie LAVILLE Ghislaine MANOURY, excusée
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET, excusé Jean-Claude MANSAT
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
MALICORNE	André SAVY Guy COURTAUD, excusé remplacé par N. MONTBABUT-RHETAT
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX Gilles MARTIN Philippe COLLINET
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Jean-Marie GILLE
VERNEIX	Lionel BROCARD Valérie LAMARQUE

Guy AMARY est élu secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.
Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2012.

1) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Monsieur le Président présente le plan de financement pour 2013 réalisé pour l'ensemble des cinq budgets et qui fait ressortir un besoin de financement de l'ordre de 350 000 euros. En tenant compte des reports et des résultats de l'année 2012, il serait possible de financer pour 65 000 euros d'opérations nouvelles. On peut citer notamment en fonctionnement une étude d'analyse des besoins sociaux, une étude portant sur la stratégie financière de la Communauté de Communes, la prise en charge de l'étude d'aménagement du bourg de Bizeneuille. En investissement on peut citer diverses acquisitions à la structure multi-accueil « 3 pommes », à l'accueil de loisirs « les Galibots », ainsi qu'aux médiathèques, ainsi que l'acquisition de panneaux signalétiques pour le petit patrimoine, de matériel informatique pour les bureaux de la Communauté de Communes, d'un logiciel de gestion électronique des documents. Il est à noter que la Communauté de Communes n'a pas contracté d'emprunt depuis 2009. Les perspectives 2014 sont le développement du parc photovoltaïque sur la ZAC de Magnier et du parc photovoltaïque (Luxel) sur la ZAC de la Brande.

Monsieur le Président annonce que des travaux d'installation de mitigeurs à l'aire d'accueil des gens du voyage pour un montant de 7 700 euros sont à rajouter, ainsi que des frais d'entretien de la lagune à la Croix de Fragne pour 1 300 euros.

A la demande d'Annie Laville, Monsieur le Président précise que les crédits prévus pour la participation aux mutuelles sont liés à la participation à la protection sociale qui a fait l'objet d'une délibération au cours du Conseil Communautaire du 20 décembre 2012. Les crédits de frais d'études pour un bâtiment de la Communauté de Communes correspondent à un éventuel changement du bâtiment accueillant le siège de la Communauté qui deviendrait vite trop exigü en cas d'évolution des compétences. Les crédits pour la réalisation d'une voie d'accès au niveau du Campus de la Folie sont inscrits en prévision d'une avancée dans la commercialisation de cette zone par la Société Sophora, précise Claude Riboulet. Il précise qu'il s'agit d'aménager un tourne à droite sur le délaissé actuel : ces travaux sont budgétés pour avoir des crédits disponibles. Ils seront déclenchés si l'investisseur déclenche des investissements.

Claude Riboulet précise que le bassin de rétention prévu ne concerne pas uniquement le Campus de la Folie. Il est nécessaire pour réguler les eaux de la zone de la Brande. Ce bassin est financé à 30 % par le Contrat de Territoire Allier

A la demande d'Annie Laville, Claude Riboulet précise que Sophora continue de travailler sur un dossier qui fera l'objet d'un dépôt de CDAC puis d'un PC. Les projets avancent à petits pas, des plans plus précis seront présentés lorsque les projets seront plus avancés. Il ajoute que les 20 000 euros / an que la Communauté de Communes versent à Sophora seront remboursés au premier terrain vendu. La Communauté de Communes a déjà par le passé dépensé des sommes bien plus importantes avec des dossiers qui n'ont pas aboutis.

Guy Amary remarque qu'une multitude de projets n'ont pas aboutis. Claude Riboulet répond que dans la plupart des cas il faut au moins 3 ans pour qu'un projet aboutisse, que ce soit pour une petite ou une grande entreprise. Il cite l'exemple de la clinique vétérinaire pour laquelle le premier contact avait été pris au moins 4 années avant sa réalisation. Il ajoute que la Communauté de Communes a déjà affecté des crédits sur la réalisation d'études qui n'ont pas été suivies d'investissement derrière.

Annie Laville demande si il y a des perspectives d'évolution des compétences communautaires.

Monsieur le Président répond qu'une étude sera menée sur les différentes solutions que la Communauté de Communes pourrait trouver afin de faire évoluer son coefficient d'intégration fiscale, notamment l'évolution de ses compétences.

Claude Riboulet ajoute que la Communauté de Communes est contributeur au Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales, elle est donc considérée comme riche et alimente le fonds pour les communes qui sont considérées les plus pauvres. La Communauté d'Agglomération de Moulins, de Vichy et la Communauté de Communes de Commentry / Nérès-les-Bains sont les seuls contributeurs du département de l'Allier.

Claude Riboulet précise que l'étude sur la fiscalité permettra d'étudier des dispositions à prendre pour au moins redevenir neutre.

2) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – VERSEMENT ANTICIPE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2013 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à verser les aides à l'amélioration de l'habitat de façon anticipée dans la limite de 79 200 €, d'autoriser Monsieur le Président à verser au COS du personnel de la Communauté de Communes de Commentry / Nérès les Bains de façon anticipée une subvention d'un montant égal à 4 500 euros. Ces montants seront repris au budget primitif 2013.

3) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – REVALORISATION DU SALAIRE DU PERSONNEL SAISONNIER :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le contrat de travail définissant le montant des rémunérations des animateurs, d'indexer le montant du forfait animateur journalier sur l'augmentation du SMIC.

Une discussion a lieu sur les nouveaux rythmes scolaires.

4) ADMINISTRATION GENERALE – CONTRAT DE TERRITOIRE ALLIER – AVENANT N 2:

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification par avenant du Contrat de Territoire Allier, et d'autoriser le Président à solliciter l'accord du Conseil Général de l'Allier sur le projet d'avenant dans le cadre du Contrat de Territoire Allier et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

5) ADMINISTRATION GENERALE – CONTRAT CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE:

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les conventions d'occupation précaire et à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Guy Amary demande si il y a une incidence sur le SCOT. Monsieur le Président précise que les zones concernées sont des zones d'activité.

6) AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ETUDES D'AMENAGEMENT DU BOURG DE BIZENEUILLE – CHOIX DU CABINET D'ETUDES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le choix du bureau d'études ESQUISSE ARCHITECTES associé au cabinet BISIO pour la réalisation de l'étude d'aménagement du bourg de Bizeneuille et d'autoriser le Président à signer le marché d'études et à solliciter l'aide du Conseil Général de l'Allier dans le cadre du Contrat de Territoire Allier.

7) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAC DE LA BRANDE – CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le projet d'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales, de valider le plan de financement et d'autoriser le Président à demander l'aide de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R., du Conseil Général de l'Allier dans le cadre du Contrat de Territoire Allier et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Il est précisé que c'est le 2ème bassin que la Communauté de Communes va créer. André Savy précise que la géomembrane prévue dans le plan de financement ne sera peut-être pas nécessaire, ce qui entraînerait une économie de l'ordre de 80 000 euros.

8) ACTION SOCIALE – ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX – CHOIX DU CABINET D'ETUDES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter l'offre du cabinet Ana-Ter, pour un montant de 29 925 € HT, soit 35 790,30 € TTC pour la réalisation d'une analyse des besoins sociaux, d'autoriser le Président à signer le contrat correspondant, et d'autoriser Monsieur le Président à effectuer les demandes de subventions auprès du Conseil Général au titre du Contrat de Territoire Allier, de l'Union Européenne au titre de LEADER.

9) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS – MEDIATHEQUE DE PROXIMITE – CONVENTION ANIMATION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention avec l'école de Durdat-Larequille, et d'autoriser Monsieur le Président à verser à l'école de Durdat-Larequille la somme de 203,50 euros, soit 50% du montant de la facture qui est de 407 euros.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président demande à l'assemblée de donner son accord sur une modification portant sur la valeur comptable de la médiathèque de Nérès-les-Bains qui est indiquée dans la convention de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers. Le montant est de 81 892,22 euros au lieu de 160 000 euros. L'Assemblée donne son accord sur cette modification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.